

LA GARANTIE FORMATION

ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE



Les solutions pour optimiser votre investissement formation, faire face à vos nouvelles obligations sociales et accroître la performance de votre entreprise.

Accompagnement personnalisé dans la durée

“ Avec mon conseiller, nous avons réalisé un diagnostic pour identifier les zones de risque en matière RH. Nous avons travaillé sur un plan d'action. Dans la gestion au quotidien, je peux également compter sur son assistant. C'est un vrai confort ! ”

Marie-Hélène, responsable RH - 210 salariés

Financements réservés...

“ Pour nous, la Garantie formation est un placement que l'on dédie au développement des compétences de nos collaborateurs. C'est un réel engagement avec AGEFOS PME qui me donne de la visibilité. ”

Stéphane, DRH - 900 salariés

... et optimisés

“ J'ai décroché un nouveau marché et j'avais besoin de faire évoluer rapidement des salariés sur de nouvelles fonctions. AGEFOS PME nous a accompagnés pour faire face à ces dépenses indispensables grâce à des ressources financières supplémentaires accordées avec la Garantie formation. ”

Audrey, dirigeante - 35 salariés

Mise en place et suivi des nouveaux dispositifs RH

“ Ce n'est pas simple de se tenir au courant de toutes les évolutions. Mon conseiller m'a alerté sur les nouvelles obligations. Il m'a apporté des outils concrets pour y répondre, notamment pour réaliser les entretiens professionnels. ”

Philippe, dirigeant - 55 salariés

Gestion administrative dématérialisée et simplifiée de vos actions de formation

“ Je cherchais des outils pour gagner du temps. Dans le secteur de l'innovation, nous devons nous former régulièrement pour être performant. La solution dématérialisée pour gérer nos formations, présentée par mon conseiller, correspond à notre business model. ”

Nicolas, directeur associé - 25 salariés.



Comment adhérer à la Garantie formation...

Vous constituez votre investissement formation en versant volontairement au moins 0,6 % * de la masse salariale de votre entreprise, en complément du 1 % légal. Votre adhésion se concrétise par une convention triennale, révisable chaque année.

* Ce taux peut être différent selon l'accord formation conclu par votre branche professionnelle avec AGEFOS PME.

Conditions générales de la Garantie formation consultables à l'adresse : garantie-formation.agefos-pme.com

Complétez et renvoyez le bordereau de versement joint.



Pour plus de renseignements, contactez votre conseiller AGEFOS PME
▶ agefos-pme.com

AGEFOS PME

AGEFOS PME territoriale est délégataire agissant au nom et pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises. AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - www.agefos-pme.com - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 03.06.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 04.06.2016.